



## Communiqué de presse

Pully, le 29 juin 2017

### Résultats d'Assura-Basis SA

## Un exercice 2016 positif, confirmant la solidité d'Assura

**En 2016, avec un résultat positif de 21,1 millions et un chiffre d'affaires de CHF 2,7 milliards, Assura-Basis SA affiche sa solidité financière. L'assureur de Pully confirme sa 4<sup>e</sup> place parmi les groupes d'assurance-maladie de Suisse. Assura-Basis continue en effet de progresser sur le marché suisse avec une clientèle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 937'000 assurés au titre de l'assurance obligatoire des soins.**

Ces résultats positifs témoignent de la croissance maîtrisée de la caisse maladie et confirment la pertinence du modèle d'Assura, basé sur la responsabilisation de tous les acteurs du système de santé pour contenir l'évolution des coûts. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Assura-Basis SA a consolidé son portefeuille d'assurés, qui croît de près de 35'000 clients en une année, et atteint un résultat financier équilibré. Le taux de frais administratifs reste stable à 5% des primes encaissées. Avec un taux de 147 %, les réserves d'Assura-Basis SA sont conformes aux exigences légales et lui donnent une assise financière suffisante pour une évolution maîtrisée des primes.

### Nécessité d'une solution nationale pour les interventions ambulatoires

Fidèle à ses valeurs, Assura s'engage afin de promouvoir des solutions permettant de maîtriser les coûts avec l'ensemble des acteurs du système de santé. A titre d'exemple, les cantons de Lucerne, Zurich, Bâle-Ville et Bâle-Campagne introduisent ou envisagent actuellement des solutions permettant que certaines interventions chirurgicales (telles que les interventions du ménisque sous arthroscopie, certaines opérations ORL ou les varices) soient effectuées en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire tout en garantissant une égale qualité des soins. Assura est convaincue que le système de santé peut réaliser d'importantes économies sur des opérations aujourd'hui standardisées sans péjorer la prise en charge ou le confort des patients. Bien qu'entièrement à la charge des caisses-maladie, les interventions chirurgicales pratiquées en ambulatoire restent globalement moins chères que les mêmes opérations effectuées en stationnaire, qui bénéficient pourtant d'une prise en charge de 55% par les cantons. « En favorisant chaque fois que cela est indiqué les interventions chirurgicales ambulatoires, Assura démontre de manière concrète son engagement en faveur de la maîtrise des coûts au bénéfice de ses assurés et du système de santé en général. Dans ce sens, les mesures mises en place ou étudiées par différents Cantons constituent des pistes concrètes pour maîtriser les coûts de la santé et assurer un système de santé responsable et solidaire. L'idéal serait de trouver une solution au niveau national », explique Ruedi Bodenmann, directeur général du Groupe Assura.

### Contact

Catia Luperto

Responsable de la Communication

Groupe Assura

[presse@assura.ch](mailto:presse@assura.ch)